

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 - OPPOSABILITÉ- OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute intervention de AXYSWEB telle que prestation de service, vente de matériel, etc. Toute commande implique l'adhésion du client aux présentes conditions générales de vente et la renonciation de sa part à ses propres conditions générales. Des dérogations expresse et écrites pourront être apportées par AXYSWEB aux présentes conditions générales.

Toutes les indications et descriptions portées sur nos sites web, prospectus, imprimés publicitaires, etc. ne sont données qu'à titre de renseignements et n'ont aucune valeur contractuelle. AXYSWEB aura à tout moment la faculté d'apporter aux matériels toutes les modifications qui lui paraîtront utiles sans obligation pour lui de les appliquer aux matériels déjà livrés, en cours de livraison ou en commande.

ARTICLE 2 - COMMANDES

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit et signées par AXYSWEB. Le client est définitivement et intégralement engagé par sa commande.

ARTICLE 3 - DELAIS

Les délais de livraison des prestations de service ou du matériel sont donnés à titre indicatif. Ils commencent à courir dès l'acceptation de la commande par AXYSWEB. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts. Les temps de validation client ne peuvent être inclus dans le temps d'un projet et décalent d'autant le terme d'un projet.

ARTICLE 4 - PRIX

Les produits, prestations et matériels sont vendus au tarif en vigueur au moment de la livraison.

ARTICLE 5 - MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des factures émises par AXYSWEB intervient, sans compte, par tout moyen de paiement, dans les trente jours à compter de la date d'émission à défaut de dates fixées sur la facture. Des arrhes sont versées lors de la commande et le solde réglé lors de la livraison. Une facturation intermédiaire pourra être adressée au client au fur et à mesure de l'avancement de la prestation.

ARTICLE 6 - RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, AXYSWEB pourra suspendre toutes les commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable au paiement de pénalités de retard égales à cinq fois le taux de l'intérêt légal applicable. Ces pénalités courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement intégral et seront calculés sur la somme due TTC. Si les conditions de règlement prévoient un acompte versé à la commande, la livraison ne sera effectuée qu'après encaissement intégral de l'acompte.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE

La responsabilité d'AXYSWEB ne pourra en aucun cas être recherchée pour des dommages résultant d'erreurs, d'omissions ou d'imprécisions dans les documents remis par le client.

ARTICLE 8 - RESERVE DE PROPRIETE

Les produits, prestations et matériels restent la propriété d'AXYSWEB jusqu'au paiement intégral du prix. En cas de défaut de paiement à l'échéance convenue, AXYSWEB pourra reprendre possession des produits, prestations et matériels dont il est resté propriétaire et pourra à son gré annuler le contrat par simple lettre recommandée adressée au client.

A compter de la livraison, le client doit s'assurer contre tous les risques que comporte la détention des produits, prestations et matériels jusqu'au paiement intégral. Le client veille à ce que l'identification des produits, prestations et matériels soit toujours possible et s'interdira de les vendre, jusqu'à leur paiement intégral à AXYSWEB.

ARTICLE 9 - RECEPTION DES PRESTATIONS

Toutes prestations effectuée par AXYSWEB donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal de réception. Dès lors que le client signe ce procès-verbal il accuse réception du contenu du procès-verbal et en autorise la facturation.

ARTICLE 10 - CONFIDENTIALITE

AXYSWEB s'interdit de communiquer à des tiers sans accord préalable tout renseignement concernant les travaux qui lui sont confiés. Le client autorise Axysweb à faire état, pour les besoins de sa communication externe et interne, de la signature du présent Contrat, et à mentionner son nom sur une liste de référence qui pourra être diffusée auprès de ses prospects.

ARTICLE 11 - PROTECTION DES MARQUES

La dénomination d'AXYSWEB, les logos et les marques appartiennent à AXYSWEB. Leur usage sans autorisation sera considéré comme abusif et fera l'objet de poursuites judiciaires.

ARTICLE 12 - LEGISLATION - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat sera régi pour sa validité, son interprétation et son exécution par la loi française. Tout différent découlant de ce contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux français dans le ressort de Bordeaux où est situé le siège d'AXYSWEB.

CONDITIONS SPECIFIQUES - PRESTATION WEB

ARTICLE 13 - GESTION DE PROJET

Lorsqu'un projet est confié à AXYSWEB la première étape est la rédaction des « Spécifications techniques ». Cette étape définit toutes les fonctionnalités et le design du site web. Les « Spécifications techniques » sont rédigées par Axysweb en collaboration étroite avec le client. Une ou plusieurs réunions seront nécessaires à la validation complète des « Spécifications techniques ». Le développement du projet ne peut commencer qu'une fois la validation complète des « Spécifications techniques » faite. Lorsque que les « Spécifications techniques » sont totalement validées, le projet est créé dans « Redmine » et découpé en plusieurs « Phases ». « Redmine » est un logiciel de gestion projet accessible par Axysweb et par le Client tout au long du développement afin de pouvoir gérer l'avancement du projet. Chaque « Phase » est un ensemble de fonctionnalité décrite dans les « Spécifications techniques ». Chaque « Phase » se déroule de la façon suivante : Développement, Soumission client, Correction, Validation client, PV de réception (Art. 9), Facturation. Chaque « Phase » ne peut démarrer que lorsque la précédente est terminée. L'avancement des « Phases » et des fonctionnalités est en permanence disponible dans « Redmine ». Chaque « Phase » est associée à un pourcentage d'avancement du projet ce qui définit également la tarification de chaque « Phases ». Le projet se termine par une phase de test et de recette globale, un « Procès-verbal de réception finale » sera également présenté au client. Une garantie de 2 mois est alors appliquée à partir de la date de signature du « Procès-verbal de réception finale » contre tout bug et erreur de développement. Toute modification des « Spécifications techniques » après leur signature entraine : L'arrêt temporaire du projet, La rédaction d'un avenant aux « Spécifications techniques », La facturation des nouvelles « Spécifications techniques », Un décalage du terme du projet. Durant toute la durée du développement le site n'est accessible qu'à Axysweb et au Client. L'ouverture du site au public n'est faite qu'après réception complète du paiement du projet.

CONDITIONS SPECIFIQUES - VoIP

ARTICLE 14 - COUPURE DE SERVICE

AXYSWEB met tout en œuvre (ligne de secours, transfert vers mobile) pour qu'aucune coupure de service ne survienne. En revanche AXYSWEB ne serait être tenue responsable en cas de coupure de service de la responsabilité d'un prestataire tiers (fournisseur internet, opérateur mobile ou VoIP).

CONDITIONS SPECIFIQUES - PRESTATIONS INFORMATIQUES

ARTICLE 15 - GARANTIE

Tout matériel informatique vendu est soumis à la garantie constructeur en vigueur à la date d'achat.

Toute prestation d'installation, de maintenance ou de support informatique est garantie 1 mois. Au-delà de ce délai toute prestation effectuée sera refacturée.